

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Référence
2026-07

Objet de la délibération
L'élection du Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Vote
A la majorité

L'an 2026, le 20 mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Soleymieux s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SOUBEYRAND Daniel, Doyen, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. RONZIER Julien, BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie, OLLIER Séverine, PERRIN Sophie, PHALIPPON Sandrine, POMMIER Régine, POYET Manon, BAISSAT Serge, DUMAS Jean-Marc, LANDON Loïc, MEFTAH Pascal, QUATRESOUS Christian, SOUBEYRAND Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LACOMBE Serge à M. SOUBEYRAND DANIEL

A été nommé(e) secrétaire : LANDON Loïc

Objet de la délibération : L'élection du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Monsieur LANDON Loïc pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260320-2026-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026
Publication : 30/03/2026

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en
préfecture du
LOIRE.

l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. RONZIER Julien : 15 voix

M. RONZIER Julien ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

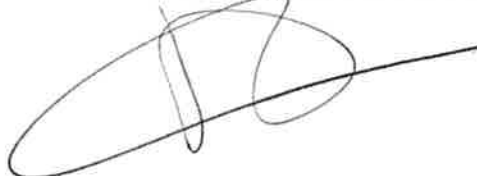
Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 24/03/2026

Le président,
Daniel SOUBEYRAND



Secrétaire de séance
Loïc LANDON



Publicité des actes de la commune par voie électronique le

14 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260320-2026-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026

Publication : 30/03/2026